

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments – 54340 POMPEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

**Par délégation de l'Assemblée délibérante
(Délibération n°3 du 21 mai 2014)**

Séance du 11 février 2020

<u>Présents :</u>	M. Denis BERGEROT
	MME Jeannine DOUGOUD
	M. Philippe HALLIER
	MME Renée HENRY
	M. Jean-Pierre HUET
	M. Denis MACHADO
	M. Jean-Jacques MAXANT
	MME Martine SCHREIBER
	M. Laurent TROGRIC
	M. Bernard VERGANCE
<u>Excusés :</u>	MME Odile BEGORRE-MAIRE
	M. Sébastien DOSE
	MME Martine DROUOT
	M. Jean-François GRANDBASTIEN
	M. Dominique GRANDIEU
	M. Antony KUHN
	M. Sébastien POINT

N°01 – DB du 11/02/2020

Rapporteur : Monsieur le Président

Présentation du plan de formation 2020

L'article 7 de la loi n°84-594 du 12 juillet 1984, relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale modifié par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, rend désormais obligatoire la présentation du plan de formation à l'organe délibérant.

Ainsi, il est rappelé aux membres du bureau la nécessité de construire et de proposer aux agents un plan de formation qui réponde simultanément au développement de compétences des agents et à celui de la collectivité. Ce plan traduit à la fois les besoins individuels et collectifs.

Avant la campagne d'entretiens professionnels qui sert de support à l'élaboration du plan de formation, la collectivité a, comme chaque année, défini un nombre d'axes structurants :

- Renforcer le socle de compétences communes dans les champs institutionnels, financiers et juridiques,
- Favoriser la maîtrise de l'écrit et de l'oral,
- Encourager la dématérialisation et la maîtrise des outils numériques et informatiques,
- Développer les compétences managériales en lien avec le plan de formation spécifique engagé fin 2018,
- Engagement dans la démarche Qualité Sécurité Environnement,
- Garantir la sécurité et la santé des agents au travail,
- Entretien de la dynamique de formation interne en petite enfance.

Au total, 1 035 jours de formation ont été accordés au titre de 2020.

En outre, et parallèlement au plan de formation communautaire, un plan de formation intercommunal est validé avec les référents formation des communes. Les thématiques retenues sont :

- ✓ Management de proximité,

- ✓ Bureautique,
- ✓ Formations obligatoires en Hygiène et sécurité : autorisations de conduite des engins, habilitations électriques, AIPR (Autorisations d'Intervention à proximité des Réseaux électriques),
- ✓ Formation volontaire en Hygiène et sécurité : Poursuite des SST (sauveteurs secouristes du travail) sur l'ensemble des équipements et PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) pour le personnel technique, petite enfance et de restauration,
- ✓ Formation des animateurs sur les temps méridiens,
- ✓ Sensibilisation environnementale.

Tous ces axes pourront, au cours de l'exercice 2020, faire l'objet d'adaptation en fonction de leur organisation et de l'évolution des besoins des agents et de notre collectivité.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Comité Technique, réuni le 23 janvier 2020,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du plan de formation 2020.

INSCRIT au budget les dépenses induites par la validation du plan de formation.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC